



Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Gare des Brotteaux
14, place Jules Ferry - 69006 Lyon

Tél. : 04 37 48 22 42

<http://www.alec-lyon.org/>

Chauffage urbain
GRANDLYON

Grande Île par  dalkia

Métropole de Lyon

20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

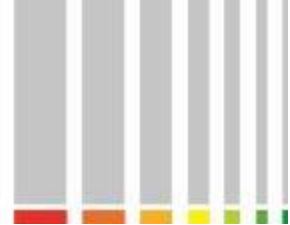
Tél. : 04 78 63 40 40

<http://www.grandlyon.com>



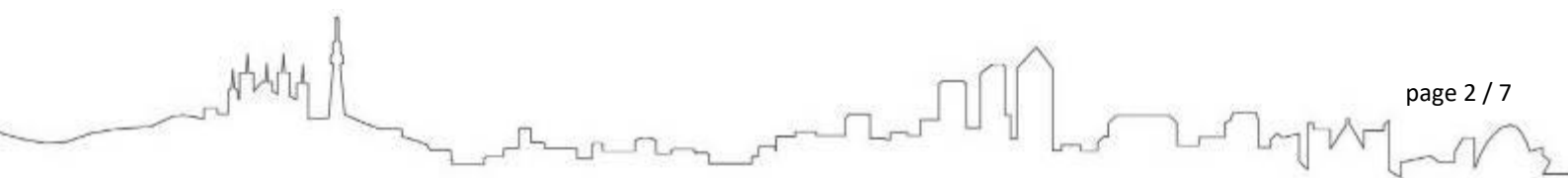
**SE RACCORDER A UN RESEAU DE CHALEUR OU DE FROID
SUR LA METROPOLE DE LYON
MODE D'EMPLOI**

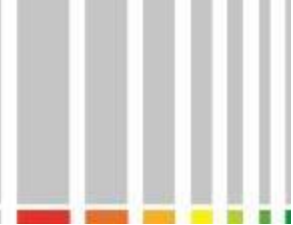
**Fiche B08 – Le réseau de GRANDE ILE (VAULX-EN-VELIN)
Version 2021**



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	3
Informations générales	3
Autorité compétente	3
Déléгатaire	3
Outils de communication	3
Périmètre de la délégation et plan du réseau.....	4
Données de production	5
Possibilité de raccordement	5
Mix énergétique réel	5
Contenu en CO ₂	5
Classement du réseau.....	5
REGLEMENT DE SERVICE	6
PERSONNE À CONTACTER	6
MODALITES TECHNIQUES DE RACCORDEMENT.....	6
Documents à fournir pour une demande de raccordement.....	6
Conditions de raccordement et attentes du délégataire vis-à-vis de l'entretien / maintenance du réseau secondaire	6
MODALITES FINANCIERES DE RACCORDEMENT	7
Durée d'engagement initiale	7
Coûts de raccordement	7
Tarification en vigueur	7
Taux de TVA applicable	7
ANNEXES	7





PRESENTATION GENERALE

INFORMATIONS GENERALES

Nom	RESEAU DE GRANDE ILE (VAULX-EN-VELIN)
Année de création	1970
Longueur du réseau	Environ 19 km
Sites de production	Chaufferie de Vaulx-en-Velin

AUTORITE COMPETENTE

Nom	METROPOLE DE LYON
Coordonnées	20, rue du Lac CS 33569 69505 Lyon cedex 03
Contact	reseauxdechaleur@grandlyon.com

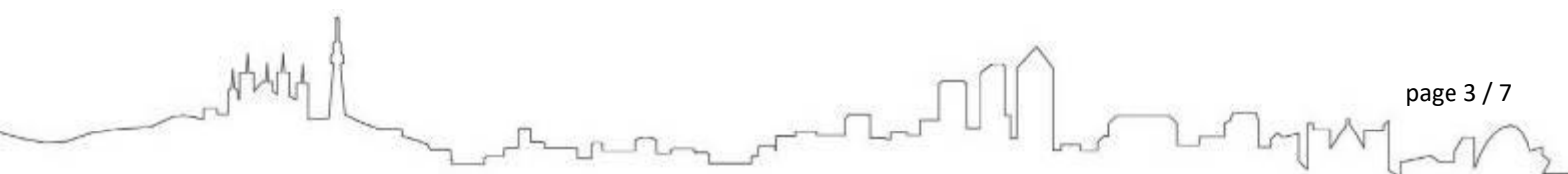
DELEGATAIRE

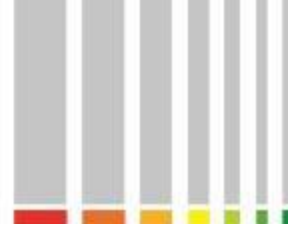
Nom du délégataire	V3E (filiale 100% Dalkia)
Coordonnées	Dalkia Le Chrysalis 2/4 Avenue des Canuts 69120 Vaulx-en-Velin Tél : 04 26 22 90 22
Mode de gestion	Convention de délégation de service public de type concession
Date de fin de contrat	31 décembre 2034

OUTILS DE COMMUNICATION

Site internet :

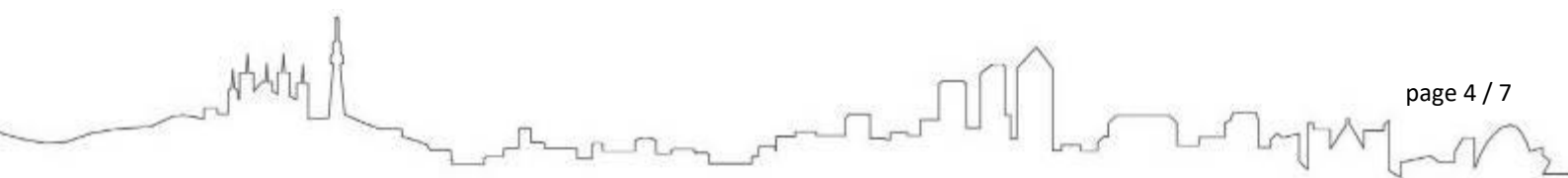
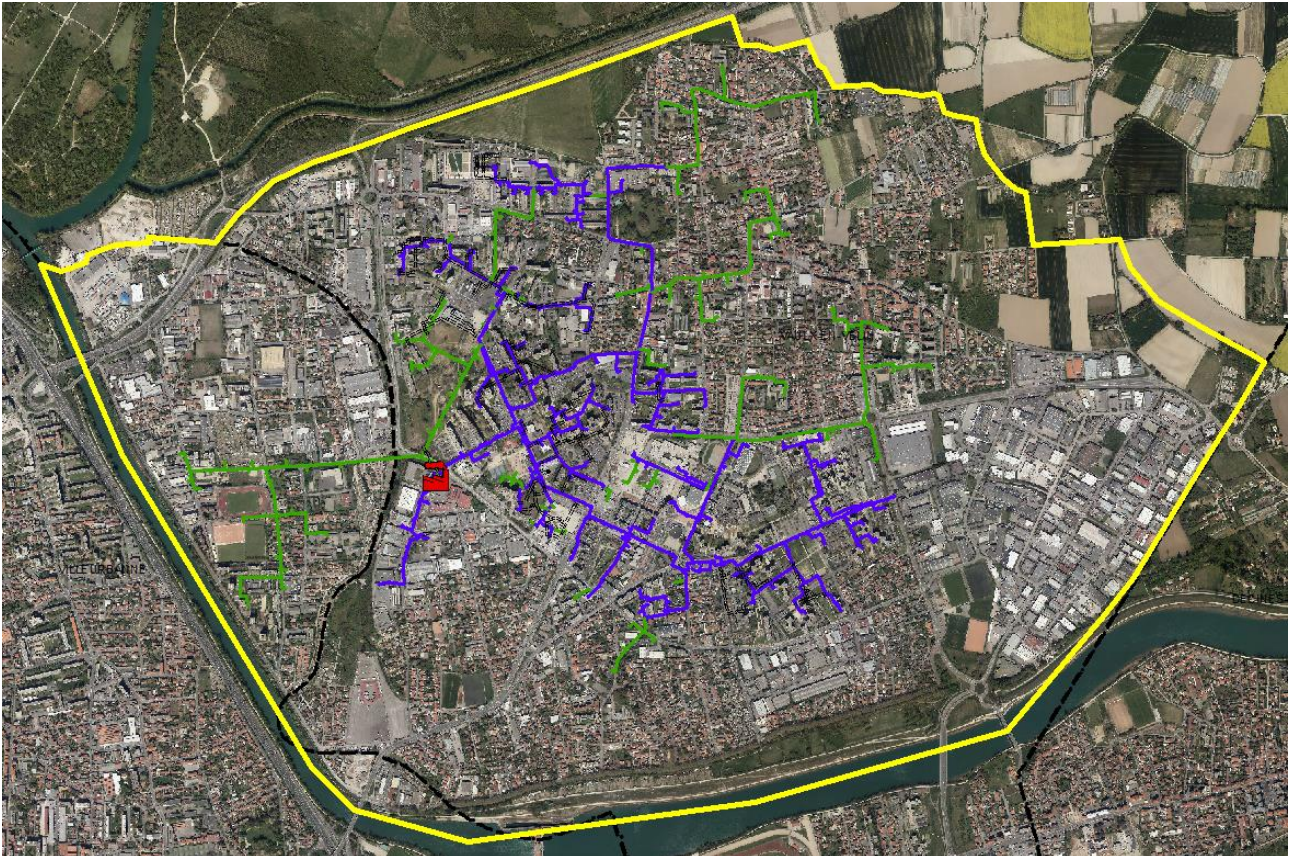
<https://chauffageurbain.grandeile.grandlyon.com>

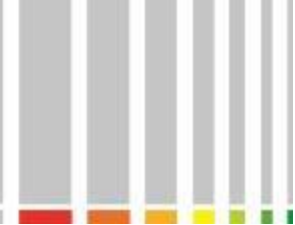




PERIMETRE DE LA DELEGATION ET PLAN DU RESEAU

Le périmètre de la délégation est précisé en jaune sur le plan du réseau ci-dessous, il s'étend sur une partie de la commune de Vaulx-en-Velin et sur le quartier Saint-Jean de Villeurbanne. Le réseau existant est tracé en bleu. Les futures extensions prévues sont indiquées en vert sur le plan ci-dessous.





DONNEES DE PRODUCTION

Année	2020	
Volume de consommation	93	GWh/an
Nombre d'équivalents logements	9 500	équivalents logements

POSSIBILITE DE RACCORDEMENT

Possibilité de raccordement	Réseau en développement	Raccordement possible	Réseau saturé
	X	X	

Fourniture de chauffage et/ou eau chaude sanitaire	CHAUFFAGE	EAU CHAUDE SANITAIRE
	X	X

Type de livraison de l'énergie calorifique	EAU CHAUDE	EAU SURCHAUFFEE
	X 110°C maximum	

MIX ENERGETIQUE REEL

Année	2020						
Energie	Bois	Cogé bois	UTVE	Gaz	Cogé gaz	Fioul	Autre
Pourcentage	59%	0 %	0 %	12%	29%	0 %	0 %
Taux de couverture EnR&R ¹	59 %						

CONTENU EN CO₂

Valeur	79	g / kWh
--------	----	---------

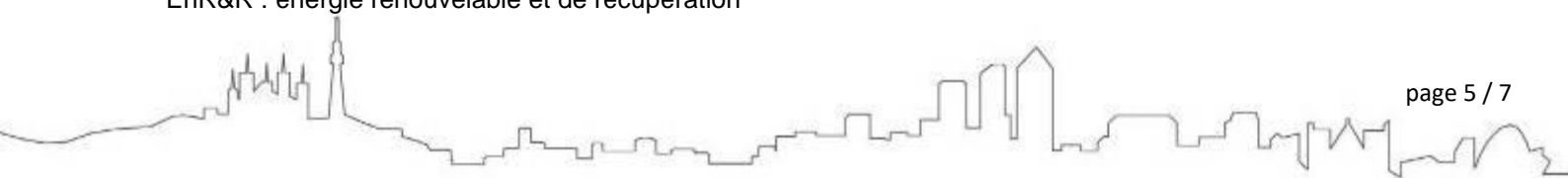
Dernier arrêté en vigueur : [Arrêté du 11 avril 2018](#)

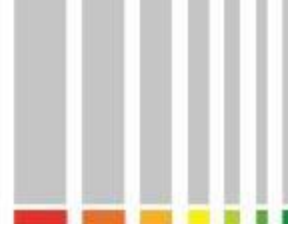
CLASSEMENT DU RESEAU

Le réseau est-il classé ?	NON
---------------------------	-----

Nota : En cas de réseau de chaleur classé, des zones de développement prioritaire sont définies dans le dossier de classement. Les constructions créées ou lourdement rénovées dans ces zones ont obligation de raccordement au réseau, selon les prescriptions faites dans le dossier de classement du réseau.

¹ EnR&R : énergie renouvelable et de récupération





REGLEMENT DE SERVICE

Le règlement de service est disponible sur le site internet de l'ALEC, [sous ce lien](#).

PERSONNE À CONTACTER

Armen BALIAN, Ingénieur d'Affaires Commerciales

Mail : armen.balian@dalkia.fr

Tél. : +33 6 09 51 47 90

MODALITES TECHNIQUES DE RACCORDEMENT

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT

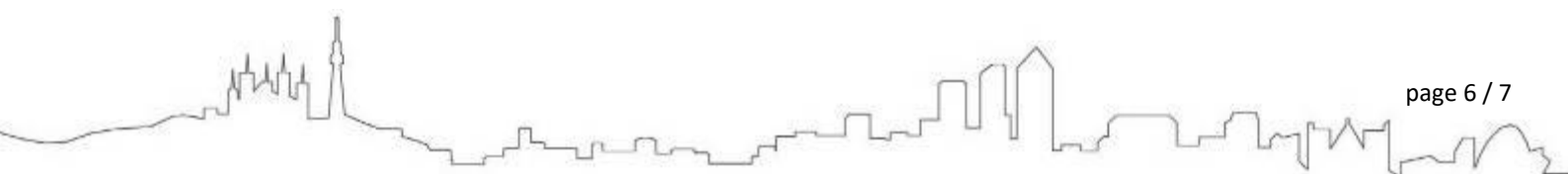
Les informations suivantes seront nécessaires, à minima :

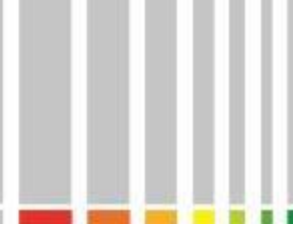
- Nom du maître d'ouvrage
- Adresse du projet et localisation projetée de la sous-station
- Consommation annuelle estimée pour le chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire (sur la base des calculs réglementaires pour les bâtiments neufs ou éco-rénovés, ou de l'historique des 3 dernières années représentatives pour les bâtiments existants)
- Puissance nécessaire pour le chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire
- Date souhaitée de mise en service de la sous-station

D'autres éléments pourront être demandés pour l'établissement d'une proposition technique et financière détaillée de la part du délégataire.

CONDITIONS DE RACCORDEMENT ET ATTENTES DU DELEGATAIRE VIS-A-VIS DE L'ENTRETIEN / MAINTENANCE DU RESEAU SECONDAIRE

Le guide de préconisations techniques pour le raccordement au réseau est disponible sur le site internet de l'ALEC, [sous ce lien](#).





MODALITES FINANCIERES DE RACCORDEMENT

DUREE D'ENGAGEMENT INITIALE

La durée d'engagement initiale est de 10 ans. Elle est renouvelée par périodes successives de 5 ans.

COUTS DE RACCORDEMENT

Les coûts de raccordement sont établis selon les modalités définies dans le règlement de service.

TARIFICATION EN VIGUEUR

Au 1^{er} janvier 2021, la tarification est la suivante :

R1 (€HT/MWh)	32.69
R2 (€HT/kW)	41.44

Cette tarification peut évoluer (indexation des prix, renouvellement de contrat, avenant au contrat). Les demandeurs sont invités à se rapprocher de la Métropole de Lyon pour connaître les évolutions programmées.

TAUX DE TVA APPLICABLE

Coûts de raccordement	20,0 %
R1	5,5 %
R2	5,5 %

ANNEXES

Sans objet.

